

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3145**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques spécialité Aéronautique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de la Méditerranée (Marseille) Aix-Marseille II Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Aix-Marseille II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

253r Maintenance mécanique des engins spatiaux et aéronautiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En relation avec le chef de site, ce professionnel contrôle des processus industriels aéronautiques et encadre une équipe de techniciens. Au cours de visites techniques, il supervise les opérations de maintenance des installations électriques, radioélectriques et électromécaniques (moteur, armoire de régulation) sur les aéronefs. Il vérifie le fonctionnement des équipements (maintenance préventive) et diagnostique les pannes ou les anomalies éventuelles. Il analyse les résultats de ces mesures et contrôles, puis répare ou remplace les éléments défectueux. Intégrant la qualité de service et la politique de sécurité de l'entreprise dans ses interventions, il veille au respect des règlements et des procédures en vigueur. Il doit connaître la réglementation PART 145. En fin de travaux, il renseigne des fiches techniques d'intervention par lesquelles il participe à la conception d'éléments pour les futurs aéronefs.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille pour les grands aéroports, les compagnies aériennes, les sociétés de services, les constructeurs et les motoristes.

Il occupe le poste d'agent technique de maintenance aéronautique, de personnel d'encadrement de maintenance, de technicien supérieur préparateur des vols, de développeur en programme de maintenance ou de rédacteur technique.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1602 : Maintenance d'aéronefs

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :
- Langage : Mathématiques ; statistique ; anglais, TOEIC ; informatique
  - Mécanique : Mécanique générale ; mécanique vibratoire ; mécanique systèmes tournants ; mécanique des fluides, aérodynamique ; dimensionnement des structures
  - Communication
  - Maintenance aéronautique : Maintenance logistique et fiabilité, maintenance MRO, gestion de projet, GMAO Amasys ; maintenance exploitant ; réglementation JAR ; contrôle non destructif ; électricité ; thermodynamique ; hydraulique ; technologie hélicoptère ; CAO ; turbomachines, turboréacteurs ; cellule et circuits avion de ligne, radionavigation, turbopropulsion, instruments de bord ; législation aéronautique

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2008

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.univmed.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :